

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 6 DECEMBRE 2022 A 19 H 30**

PRESIDENCE : M. Eric Bugnon, Président

PRESENCES : Conseil général : 42
: Conseil communal : 7

EXCUSES : Mmes Mélanie Carrel (LV) et Sarah Jaquet (LV) ; MM. Vincent Adamo (PLR), Paul Attallah (PS), Francesco Beretta (LC) et Bertrand Emmenegger (LC)

ABSENTS : MM. Julien D'Agostini (PS) et Khalil Thebti (LC)

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de M. Nicolas Gex

~~~~~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~~~~~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022
2. Budgets 2023
 - 2.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements (message 07-22)
 - 2.2. Examen et adoption du budget de résultats
 - 2.2.1. Dépenses nouvelles
 - Engagement d'un collaborateur chef de projet (1 EPT), pour l'appui général à la conduite de projets et les questions énergétiques et de durabilité
 - 2.2.2. Présentation détaillée
 - 2.3. Examen et adoption du budget des investissements (messages 08-22 à 15-22)
 - Renforcement de la sécurité informatique et restructuration des réseaux
 - Réalisation d'un masterplan des bâtiments communaux
 - Concours et crédit d'étude d'avant-projet pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne de pompier
 - Crédit d'étude pour un développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche
 - Réfection de la route sur deux tronçons du Chemin des Falaises
 - Remplacement d'une ancienne conduite communale dans le secteur du Chemin des Falaises
 - Remplacement d'une conduite de distribution d'eau et mise en séparatif dans le cadre du chantier du chauffage à distance (CAD) – secteur du Chemin de la Combetta
 - 2.4. Adoption des budgets de résultats et des investissements
3. Présentation du plan financier 2023-2027
4. Désignation de l'organe de révision des comptes
5. Adoption des statuts du Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (message 16-22)
6. Réponse du Conseil communal au postulat n° 2021-02 de M. Eric Bugnon, au nom du groupe PVL, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux
7. Réponse du Conseil communal au postulat n° 2021-03 de M. Eric Bugnon, au nom du groupe PVL, pour un soutien aux Marlinois pour la pose de panneaux photovoltaïques
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

~~~~~

**Introduction**

M. Eric Bugnon, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Nicolas Gex, au public et à la presse au sein de laquelle il salue tout particulièrement la présence d'une jeune stagiaire de Marly.

Le Président relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Il informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, le Président excuse l'absence de Mmes Mélanie Carrel (LV) et Sarah Jaquet (LV) et de MM. Vincent Adamo (PLR), Paul Attallah (PS), Francesco Beretta (LC) et Bertrand Emmenegger (LC), en précisant que la liste des présences circule pour signature. Concernant les scrutateurs, ils sont situés au premier rang et se répartissent le comptage des voix, selon la disposition de la salle.

Au vu de l'ordre du jour, M. Bugnon annonce qu'aucune pause ne sera faite en cours de séance et que la buvette sera ouverte à son issue.

Le Président indique que chaque membre du Conseil général a devant lui les télécommandes du futur vote électronique. En vue de sa mise en fonction pour les séances du Conseil général dès 2023, un petit test sera effectué en fin de séance.

En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, M. Eric Bugnon relève que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction du procès-verbal, le Président demande que chacun rappelle ses nom et prénom à chaque prise de parole. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

***Le Président constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du jour: ce dernier est adopté à l'unanimité.***

**Décision****1. Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022*****Intervention du  
Président***

Le Président relève que le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022 ne suscite aucune remarque.

***Au vote, le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.***

**Décision****2. Budget 2023*****Intervention du  
Président***

Selon l'article 32, alinéa 5 du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit, rappelle le Président, en constatant qu'aucune demande de renvoi des budgets 2023 n'est formulée.

**2.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements  
(message 07-22)**

M. Jean-Pierre Oertig annonce que le budget du compte de résultats 2023 peut être comparé à un coup de tonnerre violent dans le beau ciel marlinois, avec un déficit budgété de 3,1 millions de francs, très éloigné de l'équilibre budgétaire exigé par la loi.

**Budget du compte de résultats 2023**

|                                      |            |                   |
|--------------------------------------|------------|-------------------|
| Total des revenus                    | Fr.        | 49'383'218 (+ 2%) |
| Total des charges                    | Fr.        | 52'528'303 (+ 4%) |
| <hr/>                                |            |                   |
| <b>Excédent de charges (déficit)</b> | <b>Fr.</b> | <b>-3'145'085</b> |

Par les temps qui courent, et ce temps est très long au regard des investissements réalisés mais surtout à venir, la fiscalité prend toute son importance. Ce qui est déjà certain aujourd'hui, c'est qu'obtenir un équilibre budgétaire est une équation toujours plus compliquée et forcément délicate, relève M. Oertig. Après le déficit budgétaire 2022 de plus de 2 millions, le résultat du budget 2023 peut mettre en délicatesse la fortune de la commune et réduire forcément sa capacité d'investissements.

M. Oertig constate que durant ces trois dernières années, Marly subit des déficits récurrents :

|      |                 |                                             |
|------|-----------------|---------------------------------------------|
| 2021 | Fr. 770'905.-   | Comptes                                     |
| 2022 | Fr. 2'117'689.- | Budget, 1 <sup>er</sup> exercice selon MCH2 |
| 2023 | Fr. 3'145'085.- | Budget (+Fr. 1'027'396.-)                   |

- Plus de 6 mio. de pertes en 3 ans !
- Très loin de l'équilibre budgétaire exigé par la loi;
- Art. 20 de la LFCo - excédent de charges admis si le capital propre non affecté permet de l'absorber (ancienne loi obligeait d'augmenter le coefficient d'impôt en cas de dépassement de 5%)

Il rappelle que l'ancienne loi sur les finances prévoyait qu'à partir de 5% de dépassement des charges, la commune devait présenter une hausse d'impôt. Pour information, il existe une marge de manœuvre au niveau financier, dans le sens où le capital de la Commune de Marly est de l'ordre de 11 millions. On ne peut cependant pas se permettre chaque année un déficit de cette ampleur.

En faisant référence à l'article 20 LFCO relatif au pilotage financier, M. Oertig répète les trois règles de base à respecter :

1. Le budget du compte de résultat doit être équilibré.
2. Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre.
3. Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

Pour répondre à certaines questions, M. Oertig explique le processus pour l'élaboration des budgets :

- Processus démarre en juin 2022
- Préparation d'un budget est une œuvre collective – implication du Conseil communal, du secrétaire général, des responsables de service et de secteur
- Plusieurs séances du Conseil communal pour examen attentif et critique des budgets en question – économies possibles
- Certaines dépenses ont été réduites
- Des investissements ont été retirés et déplacés en 2024 (au plus tôt)

M. Oertig espère que la nouvelle présentation du message 07-22 a convenu. Les éléments explicatifs qui influencent le résultat ont été repris et une partie « dépenses nouvelles » a été intégrée, comme par exemple celle qui concerne l'engagement d'un responsable chef de projet ; des exemples de charges liées ont été développés ainsi que les charges spécifiques qui apparaissent dans divers comptes (par exemple les salaires). Les commentaires par chapitre et les investissements ont été insérés à la fin du document.

Les trois raisons essentielles de l'évolution de ces budgets sont les suivantes :

**1. Programme d'investissements conséquent** (voir plan financier)

- Augmentation drastique de la population d'ici 2030
- Programme de législature 2021-2026 de l'exécutif
- Attractivité et qualité de vie au service de la population marlinoise

M. Oertig rappelle que le programme de législature est une vision du Conseil communal, avec des axes de travail et des mesures envisagées, durant et après la législature. C'est donc un outil de travail qui a une cohérence avec le programme des investissements. L'augmentation drastique de la population oblige à mettre en place des infrastructures de qualité, ce qui améliore également l'attractivité et la qualité de vie à Marly. Il est important d'avoir des atouts pour inciter des gens à venir s'y installer.

**2. Charges liées**

- Représentent le 80 % des charges (y.c. les salaires – obligations contractuelles)
- Budgets des diverses institutions & associations augmentent d'années en années (exemple Agglo)
- **Augmentation de la population légale**  
 plus de charges pour les communes – «double peine»

M. Oertig indique que la population légale de Marly a augmenté d'environ 350 habitants en 2022. Cela représente évidemment une « double peine », puisque d'une part le budget augmente et, d'autre part la participation aux charges liées est plus importante.

### 3. Impôts

- Relative fragilité (structurelle) du «portefeuille» impôts des personnes physiques (env. 4'800 contribuables)
  - Exemple: PP revenus **2020** – 16'473 mio. (moyenne par contribuable Fr. 3'425.-); 15% paient 49,3 % de ce montant
- Baisses fiscales pour personnes physiques (acceptées par le Grand Conseil)
- Personnes morales – effets négatifs de la réforme fiscale
- Prestations en capital – modification du barème de l'impôt
  - ➡ - 40% de réduction

**Impôts = 75 % des revenus**

M. Oertig relate le temps considérable pris à trouver des raisons à cette diminution d'impôts des personnes physiques et morales. Une première raison est la retraite ou le départ de trois gros contribuables. Il y a également des baisses fiscales pour les personnes physiques qui ont été acceptées par le Grand Conseil, ce qui a bien sûr des effets sur le budget 2023. Si la réforme fiscale promettait monts et merveilles du fait que Marly était l'une des seules communes à avoir une progression extraordinaire annoncée par le Service cantonal des contributions (SCC), c'est tout le contraire qui s'est produit ! Pour finir, M. Oertig relève la modification du barème d'impôt pour les prestations en capital, soit 40% de réduction.

Il indique encore que les impôts représentent le 75% du total des revenus. Ces impôts doivent absolument progresser pour que Marly trouve un équilibre.

M. Oertig résume quelques informations et considérations sur la fiscalité :

- Présentation de résultats **comptables** (budgets et comptes)
- **Statistiques** du SCC à considérer pour budgets et comptes
- Décalage de deux ans (exemple budget 2021 = stat. 2018 et comptes 2021 = stat. 2019); estimations pour les impôts (budgets et comptes)
- **Projections de croissance** du SCC à considérer pour les budgets et les comptes – nouvelles projections l'année du bouclage !
- **Décisions du Grand Conseil** favorables aux contribuables
- **Éléments propres** à chaque commune – Marly = augmentation de la population

Il rappelle deux faits importants relatifs aux recettes fiscales :

- Entre **2018 et 2019**, **recul inattendu** des impôts pour les personnes physiques et morales – perte de gros contribuables (retraites, départs de Marly, recul du bénéfice de quelques entreprises, etc.)
- Entre **2019 et 2020**, **progression de Fr. 675'272.-** (+2,97%) pour personnes physiques (revenu + fortune) et **recul de Fr. 703'184.-** (-39%). pour les personnes morales (bénéfice + capital)

*Nombre de contribuables en 2020*

- PP 4'809 (4'759 en 2019, soit + 50 contribuables)
- PM 453 (450 en 2019, soit + 3 contribuables)

Voici quelques informations données par le Service cantonal des contributions au sujet des personnes physiques :

- Période fiscale 2020 comprend la mise en œuvre de la réforme fiscale (compensation financière pour les communes)
- **Impôt sur le revenu:** taux de progression tiennent compte des incidences financières liées à des décisions acceptées par le Grand Conseil (impôt à la source, baisses fiscales diverses liées à des déductions pour célibataire modeste, frais de garde, personnes nécessiteuses, etc.)
- **Prestations en capital:** taux de progression tiennent compte de la modification du barème de l'impôt sur les prestations en capital – **diminution de 40% des recettes de l'impôt cantonal de base**. Le Grand Conseil a également accepté cette modification.

Les taux de progression appliqués par le SCC pour les personnes physiques s'établissent ainsi :

| Année fiscale | Impôt sur le revenu | Impôt sur la fortune |
|---------------|---------------------|----------------------|
| 2020 - 2021   | + 0,4 %             | - 17,0 %             |
| 2021 - 2022   | + 2,0 %             | - 13,3 %             |
| 2022 - 2023   | + 1,3 %             | 4,2 %                |

Situation de la population légale (nette):

**8'276** habitants au 31.12.2021

**8'626** habitants en 2022 (+/- 350 selon le contrôle des habitants)

**8'926** habitants en 2023 (estimation prudente, chiffre retenu pour l'estimation des impôts sur le revenu)

En ayant analysé très sérieusement l'évolution des rendements entre 2014 et 2020, M. Oertig a constaté que l'impôt sur la fortune est stable. Il a peut-être progressé durant sept ans de quelque 150'000-200'000 francs mais il y a néanmoins eu une progression, contrairement à l'impôt sur les personnes physiques.

La réforme fiscale est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle prévoyait une baisse de l'impôt sur le bénéfice et le capital, une suppression des statuts fiscaux cantonaux, une introduction de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital, une imposition des dividendes de 50 à 70% pour les actionnaires de sociétés, et une compensation prévue durant sept ans diminuant chaque année.

Pour ce qui est de l'impôt sur les personnes morales, selon les estimations faites par le SCC, Marly devait être la grande gagnante, avec une variation de +28% sur le bénéfice et +170% sur le capital.

**Estimations faites par le SCC en 2018 (cotes cantonales)**

| Bénéfice   |            |           | Capital    |            |           |
|------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|
| Avant RFFA | Après RFFA | Variation | Avant RFFA | Après RFFA | Variation |
| 1'484'488  | 1'900'729  | +28%      | 562'795    | 1'521'339  | +170,3%   |

M. Oertig rappelle que le tissu économique de Marly comprend surtout de petites entreprises ou des PME et qu'il n'est pas du tout comparable à celui de Fribourg ou de Villars-sur-Glâne, voire du Gibloux.

Il présente les effets chiffrés de la réforme fiscale au niveau cantonal :

|                 | Bénéfice 2019    | Bénéfice 2020  | Variation      | Capital 2019   | Capital 2020    | Variation      |
|-----------------|------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Canton          | 168'674'654      | 130'682'521    | - 37'992'133   | 31'166'727     | 13'900'546      | - 17'266'181   |
| Fribourg        | 41'787'358       | 58'554'611     | + 16'767'253   | 9'385'808      | 3'118'630       | - 6'267'178    |
| Sarine-Campagne | 48'348'1586      | 38'796'063     | - 9'552'063    | 9'002'245      | 3'451'053       | - 5'551'193    |
| <b>Marly</b>    | <b>1'394'704</b> | <b>988'528</b> | <b>- 29,1%</b> | <b>409'227</b> | <b>*112'219</b> | <b>*-72,6%</b> |

\*Manque dans le capital 2020 un montant important du plus gros contribuable de Marly (statistiques fiscales arrêtées le 30 juin 2022)

M. Oertig constate ainsi que Marly a réalisé -29,1% au niveau du bénéfice, au lieu des +28% annoncés.

La progression totale pour les personnes morales entre les années fiscales 2020 et 2023, corrigée des effets extraordinaires connus du SCC, se monte à -1,5% pour l'impôt sur le bénéfice et à 0% pour l'impôt sur le capital. M. Oertig souhaite vraiment que de nouvelles entreprises s'installent à Marly.

Les taux de progression pour les personnes morales sont les suivants :

| Année fiscale | Impôt sur le bénéfice | Impôt sur le capital |
|---------------|-----------------------|----------------------|
| 2020 - 2021   | -5,0 %                | 0,0 %                |
| 2021 - 2022   | +1,5 %                | 0,0 %                |
| 2022 - 2023   | +2,2 %                | 0,0 %                |

Voici les augmentations principales entre le budget 2022 et le budget 2023 :

|                                                       |                |
|-------------------------------------------------------|----------------|
| Traitements personnel + charges sociales              | 250'000        |
| Informatique, télécommunication, etc.                 | 190'000        |
| Agglomération                                         | 223'000        |
| Service du feu (RSS)                                  | 185'000        |
| Charges énergétiques bâtiments communaux              | 190'000        |
| Piscine Marly – dépenses diverses (déficit, écoles)   | 107'000        |
| Services des curatelles                               | 92'000         |
| <b>Charges financières (amortissements, intérêts)</b> | <b>382'000</b> |

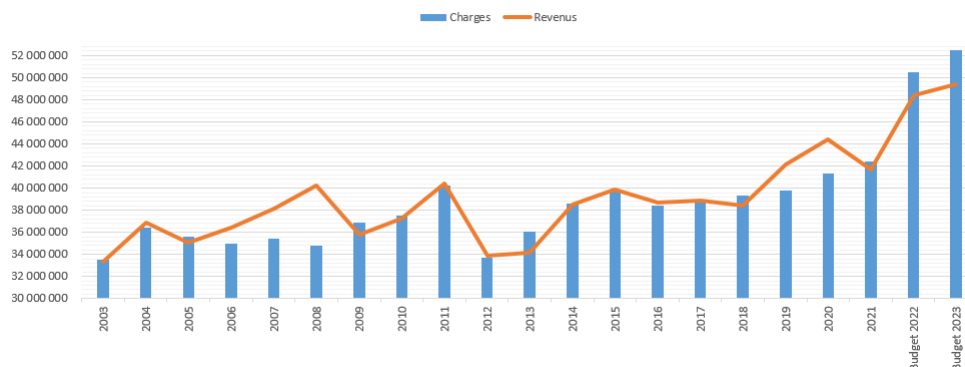
**Mais diminution de 200'000 pour l'aide sociale brut**

Les principaux écarts relatifs aux impôts entre les budgets 2022 et 2023 s'établissent ainsi :

|                                                    |          |
|----------------------------------------------------|----------|
| Impôts personnes physiques (revenu/fortune/source) | 442'000  |
| Impôts personnes morales (bénéfice/capital)        | -757'000 |
| Contributions immobilières                         | 120'000  |
| Droits de mutation                                 | 300'000  |

En présentant le graphique ci-dessous, M. Oertig fait le constat que la progression des charges et des produits n'est pas symétrique.

Evolution des charges/revenus



L'équilibre budgétaire est une équation toujours plus délicate au vu des investissements réalisés, en cours et à venir, constate M. Oertig. L'absorption de déficits récurrents par le capital propre fragilise la fortune de la commune de Marly.

Pour terminer, M. Oertig avance divers constats :

- Stratégiquement impôts PP sont très importants
- Impôt PP fortune est plutôt stable depuis 2014 (stat. SCC)
- Impôt PP revenu est problématique
- Augmentation du taux d'impôt est prévisible en 2024
  - financer les infrastructures servant la population (écoles, petite enfance, réseau routier, arrêts de bus, guichet virtuel, etc.) – cohérence avec le programme de législature 2021 - 2026
  - **et non pour enrichir la commune ou améliorer sa fortune**
- Analyse durant le printemps 2023 – axes dépenses et produits
- Catalogue de mesures

Au nom de la Commission financière, Mme Séverine Lago (LC), Présidente, donne le préavis suivant :

**Préavis de la  
Commission financière**

### « Préambule

*En date du 22.11.2022, la Commission financière a pu s'entretenir avec le Conseil communal sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2023. Elle s'est en outre réunie trois fois pour analyser l'ensemble des documents reçus, relatifs aux budgets.*

### Budget d'exploitation 2023

La Commission relève en particulier :

#### Résultat global

- *Le budget d'exploitation se solde avec un déficit envisagé de kCHF 3'145 (pour rappel, le budget 2022 se composait d'un déficit de kCHF 2'188 et celui de 2021 de kCHF 415). C'est ainsi la troisième année que le résultat publié en termes budgétaires est déficitaire.*
- *Le résultat déficitaire avec un excédent de charges de kCHF 3'145 est très éloigné de l'équilibre exigé par la loi.*

- *Bien qu'il soit vrai que la commune dispose encore d'un capital propre non affecté, ce dernier n'est pas inépuisable et ne pourrait continuer à couvrir le déficit.*
- *La Commission financière n'a pas reçu de mise à jour de plan financier, ni d'indicateurs financiers.*

#### *Résultats détaillés*

- *Les budgets 2021 et 2022 sont inscrits selon les nouveaux standards MCH2. Le tout est ainsi comparable.*
- *Ainsi, les comptes de produits ont légèrement augmenté de k CHF 351, en comparaison au budget précédent, tandis que les charges ont évolué de + kCHF 1'291 (3x l'augmentation des produits).*

#### *Nous relevons encore :*

- *Une situation économique et conjoncturelle compliquée, avec le risque de pénurie énergétique et une forte croissance des coûts de l'énergie.*
- *Des investissements massifs sont réalisés et encore à venir, dont leurs charges (intérêts et amortissements) impactent significativement et de manière progressive d'année en année les comptes de résultat.*
- *Les charges liées sont en augmentation constante, une grande part de ces dernières étant corrélées, entre autres, aux données de population.*
- *Le chapitre d'informatique impacte avec ampleur les comptes, avec plus de CHF 200'000.- par rapport au budget précédent.*
- *Les recettes fiscales n'augmentent pas au même rythme que les charges, ce qui creuse l'écart entre ces dernières.*
- *Les impôts totaux des personnes morales sont à la baisse, contrairement aux prévisions liées à la RFFA sur lesquelles le Conseil communal s'est appuyé.*
- *Concernant les impôts sur les revenus des personnes physiques, la principale source de rentrées financières, le Conseil communal s'est basé sur des statistiques cantonales de nombres d'habitants en progression positive pour 2022 à Marly. A noter cependant que la Commission financière émet des réserves quant à ces prévisions d'impôts, les jugeant trop positives et pas assez prudentes.*

#### **Budget des investissements 2023**

##### *La Commission relève en particulier :*

- *Le volume des investissements nets est de MCHF 40.9.*
- *MCHF 1.2 sont soumis au Conseil général pour approbation, MCHF 1.4 sont envisagés en 2023 et seront soumis par messages au Conseil général durant l'année prochaine et le solde correspond à des montants reportés (reports des disponibles).*

#### **Position de la Commission financière**

*La Commission financière juge la situation actuelle critique et fort préoccupante. Les charges de fonctionnement augmentent, celles liées aux investissements croissent année après année et les rentrées fiscales n'augmentent pas aussi fortement.*

*La Commission financière conseille au Conseil communal, si ce n'est pas encore fait, de considérer la faisabilité d'une augmentation de recettes et de préparer différents scénarii dans ce sens d'ici au premier trimestre 2023.*

*Elle accepte le budget actuel mais, au vu de sa mission d'assurer que les finances soient saines, prie urgemment le Conseil communal de viser pour 2024 un budget qui soit à l'équilibre.*

*En s'appuyant sur ces éléments, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le Message 7-22 relatif au budget de résultat et des investissements de la Commune de Marly pour l'année 2023 ».*

## **2.2. Examen et adoption du budget de résultats**

***Intervention du  
Président***

### **2.2.1. Dépenses nouvelles**

- Engagement d'un collaborateur chef de projet pour l'appui général à la conduite de projet et les questions énergétiques et de durabilité

Suite à la modification de la loi sur les finances communales, les dépenses nouvelles, pour un montant supérieur à 50'000 francs, sont soumises au Conseil général.

Selon M. Bernard Clerc, il est grand temps d'arrêter la technique du chasse-neige car cet EPT ne peut plus attendre. Pour étayer ses dires, il donne ci-après une liste non-exhaustive des dossiers qui sont en cours :

***Intervention du  
Conseil communal***

1. PAL en cours de finalisation pour une 3<sup>ème</sup> mise à l'enquête
2. PAD cadre
3. PAD route de Fribourg
4. 3<sup>ème</sup> centre scolaire Château d'eau
5. Suivi des décomptes finaux pour la 1<sup>ère</sup> partie de la requalification de la route cantonale
6. Requalification de la route cantonale entre Jonction et Gérine
7. Centralité de Cité (doubles giratoires)
8. Finalisation du concours de l'école de Cité avec le home des Epinettes (parking souterrain en commun avec le home et les bâtiments de St-Sébastien)
9. Ligne de transport public desservant le nouveau centre scolaire Château d'Eau et les Pralettes
10. Finalisation du projet global de modération de trafic
11. Soutien au PAD Parc des Falaises
12. Nouvelle caserne des Pompiers et P+R de Corbaroche
13. Établissement des DDP accordés lors du dernier Conseil général et leur suivi
14. Évaluation et mise en service de mesures d'économie sur le réseau de l'éclairage public (extinction-diminution de l'intensité dans certains quartier)
15. Renaturation de la Gérine
16. Étude pour un Barreau routier Nord (qui vient d'être annulé suite à une séance avec le SPC)
17. Pavillon 1 (évaluation urgente de l'état du bâtiment en vue de l'exploiter encore une dizaine d'années)
18. Suivi énergétique des bâtiments
19. Création de liaisons de mobilité douce dans la Commune
20. Prestations à la clientèle concernant le conseil énergétique
21. Plan énergétique d'AGGLO
22. Trans-AGGLO bis (mesure PA4), mobilité douce

- 23. Contrôle des isolations sur les chantiers, vérification des conformités aux permis
- 24. Projets de trottoirs (rte de Bourguillon, ch. des Epinettes)
- 25. Equipement des toitures des bâtiments communaux en panneaux PV
- 26. Etc.

Après cette présentation de dossiers urgents et ouverts, M. Clerc laisse juger de la pertinence du poste supplémentaire demandé.

M. Christophe Maillard précise que l'EPT dévolu à ce poste peut tout à fait être séparé en deux personnes, le cas échéant. Au-delà de l'appui pour certains projets qui sont déjà existants, l'idée est surtout d'avoir un expert en matière énergétique. M. Maillard précise que ce nouvel engagement est lié au message 08-22 relatif au masterplan, afin que la personne engagée puisse voir où la commune de Marly se dirige à long terme, avec non pas une vue la tête dans le guidon, mais une vue d'hélicoptère. M. Maillard précise également que la situation financière tendue de la commune est due à des revenus fiscaux qui ne suivent pas, à des investissements importants pour une population qui augmente, à un rattrapage des investissements.

Au-delà de ce rattrapage, il existe de nouveaux besoins qui figurent dans le programme de législature du Conseil communal, notamment au niveau des écoles et des déchetteries. C'est en fait un jeu de domino : ce qu'on entreprend quelque part, on ne le fera pas ailleurs. Selon M. Maillard, il est important de pouvoir planifier sur le long terme pour éviter de faire des investissements à l'emporte-pièce, à l'aide d'un masterplan et d'une personne qui le suit avec une vue d'hélicoptère. Toutes ces dernières années, le Conseil communal a présenté un message d'investissement systématique de 300'000 francs pour les bâtiments communaux et scolaires. Cependant, ce montant servait à changer des portes dans un bâtiment voué à être démolì dans peut-être trois ans, à mettre de nouvelles fenêtres dans un autre bâtiment voué à être démolì dans quatre ans ... M. Maillard estime qu'il n'est pas possible de continuer à faire des emplâtres sur une jambe de bois. Selon lui, la personne qui suivra le masterplan permettra à la commune d'avoir une vision à long terme, en fonction de l'évolution de la population. Il constate que le déplacement des services techniques ne serait sans doute pas arrivé avec un masterplan et une personne qui le suit car le Conseil communal n'aurait pas eu besoin de venir en catastrophe devant le Conseil général pour la location de locaux. Dans la situation actuelle, M. Maillard indique que la commune de Marly a aussi une urgence de bâtiments : le bâtiment de l'animation prend l'eau, car le chauffage est en mauvais état, celui de l'administration communale est trop petit, de même que le centre scolaire de Cité ou ceux de l'accueil extrascolaire et de la crèche. Si on veut véritablement prévoir pour les dix à quinze prochaines années, il faut s'y mettre maintenant avec des forces.

Pour terminer, M. Maillard précise que le profil recherché pour ce poste ne se trouve pas facilement. Il est donc fort probable que cet EPT n'apparaisse pas dans les comptes avant juillet 2023.

***Intervention du  
Conseil communal***

En sa qualité de cheffe de projet, Mme Mary Claude Paolucci se permet de constater que l'administration communale comprend des employés qualifiés, mais qu'elle ne dispose pas de tout le panel des compétences dont elle a besoin. L'idée du Conseil communal est de compléter ce panel de compétences. Actuellement, la commune fait appel à des mandataires externes pour certains domaines et il manque une personne qui puisse les challenger. La commune de Marly doit pouvoir continuer à se développer harmonieusement et de manière cohérente et, pour cette raison, elle a vraiment besoin de pouvoir acquérir à l'interne ces compétences-là.

**Intervention du  
Conseil communal**

Mme Séverine Lago (LC) délivre le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la  
Commission financière**

**« Approfondissement de la Commission financière**

*Le Conseil communal souhaite s'adjoindre les compétences d'un ou d'une chef-fe de projet qui puisse agir en tant que représentant-e des intérêts communaux sur les thèmes qui sont l'énergie, la mobilité et les transports. Le contexte environnemental actuel contribue, selon le Conseil communal, de manière accrue au besoin d'un tel profil au sein de la Commune.*

*La Commission financière pense, compte tenu de ses recommandations pour le message 07-22, qu'il est peu prudent d'envisager à l'heure actuelle une nouvelle dépense telle que celle présentée.*

**Conclusion**

*Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise négativement à la majorité la nouvelle dépense, relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 133'875.-. »*

En comprenant bien l'aspect purement financier de la Commission financière, M. Robert Girardin (PS) indique qu'il y a plus d'une année, en début de législature, la Commission d'aménagement a souhaité diminuer l'éclairage nocturne à Marly. Après discussion, il a été décidé de faire un projet pilote, consulter le Groupe E, choisir un quartier, soit celui des Rittes. Le service technique devait informer les habitants, organiser... Après une année, on s'est interrogé sur l'avancement du projet (cette fois avec l'actualité qui rend la chose plus urgente encore). Réponse : on n'a pas eu le temps. Et c'est vrai, le service technique court au plus urgent. Ce n'est qu'une anecdote, mais elle se répète souvent et dans de nombreux services. M. Girardin a même eu peur quand on lui a affirmé, « on n'a même plus le temps de s'arrêter pour réfléchir ».

**Intervention de  
R. Girardin**

Tout le monde est d'accord qu'il faut faire des économies réalistes. Même si tout n'est pas fait rapidement, l'inconfort d'une attente est acceptable. Mais quand cela dure des années, on appelle cela un dysfonctionnement, et là il faut y remédier. Avec l'engagement de cette personne, la possibilité est donnée d'agir.

L'audit pour le fonctionnement de la commune, avec l'espoir d'économiser des EPT, a révélé un manque d'effectif. Il convient d'être responsables et d'accepter un minimum de spécialistes pour pouvoir fonctionner.

Les récents postulats de M. Eric Bugnon pour le PVL concernant les panneaux solaires soulignent la nécessité de pouvoir agir et non seulement réagir ou mettre des « bletz » quand il y a des problèmes.

C'est pourquoi le groupe socialiste invite à soutenir l'augmentation de Fr. 133'875.- du poste « 7900.3010.00 Salaires du personnel (urbanisme et patrimoine) ».

M. Nicholas Creak (PLR) indique que l'idée de ce poste supplémentaire semble bonne et le PLR est convaincu que la commune doit mieux coordonner ses investissements et éviter les dépenses inutiles. Toutefois, le groupe PLR rejoint l'avis de la Commission financière. En effet, le cahier des charges de ce nouveau poste devrait, à son avis, être plus précis. Un nouvel EPT ne va pas forcément résoudre le dysfonctionnement que son collègue du groupe PS mentionne. Les activités de ce collaborateur paraissent très transversales et diverses : énergie, transport, urbanisme, mobilité. Comment ces tâches vont-elles se répartir au sein des dicastères ? Quels sont les manques réels actuels par rapport aux collaborateurs déjà en place dans les dicastères ? Pourrait-on utiliser des ressources cantonales ou externes pour combler ces besoins ? Peut-on allouer des EPT existants pour ce nouveau poste ? Toutes ces questions devraient obtenir des réponses avant de prendre une décision.

***Intervention de  
N. Creak***

***Au vote, la dépense nouvelle pour l'engagement d'un collaborateur chef de projet (1 EPT) pour l'appui général à la conduite de projet et les questions énergétiques et de durabilité, telle que proposée par le Conseil communal, est acceptée par 23 voix pour, 13 voix contre et 6 abstentions.***

***Décision***

Le Président passe en revue le budget de résultats 2023, page par page, chapitre par chapitre. Il demande que soit précisé clairement le numéro du compte concerné lors de chaque intervention.

***Intervention du  
Président***

#### Chapitre 0 – Administration générale, pages 3 et 4

#### **Comptes 0290.3120.01 et 0290.3120.02**

M. Claude Biemann (PLR) constate que le poste « alimentation et élimination bien-fonds PA » augmente globalement de 36%. Pour l'électricité des bâtiments communaux, l'augmentation est de 48,19% et pour les frais de chauffage des bâtiments communaux, elle est de 38,17%. L'augmentation de l'électricité est-elle due à un contrat de gros consommateur (plus de 100 MWh/année) ?

***Question de  
C. Biemann***

M. Christophe Maillard répond que l'augmentation des tarifs d'électricité a été prévue dans les budgets. Il ajoute que la commune ne dispose pas de contrat de gros consommateur, sauf peut-être pour la halle triple.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. Claude Biemann (PLR) constate que ce n'est pas ce qui a été indiqué par M. Bernard Clerc lors de la Commission d'aménagement. Il a été dit à cette occasion que l'école de Grand-Pré était un gros consommateur. M. Biemann aimerait savoir si la commune a signé des contrats pour gros consommateur, avec le risque d'avoir une augmentation très importante, ou si elle dispose d'un contrat standard.

***Intervention de  
C. Biemann***

M. Christophe Maillard répète que la commune a planifié jusqu'à maintenant des contrats standards, sauf peut-être pour la halle triple, ce qui sera vérifié.

***Intervention du  
Conseil communal***

Selon l'intervention de M. Biemann, M. Daniel Shapiro (LV) relève que l'augmentation prévue est de 38% et que la consommation de la commune n'augmente pas tant que ça. Selon lui, la hausse de tarif prévue pour les contrats standards est d'environ 23%. Il souhaitait clarifier ce décalage.

***Intervention de  
D. Shapiro***

**Compte 0220.3133.00**

Mme Vittoria Rezzonico Janka (PVL) constate que les frais d'hébergement des serveurs s'élèvent à 210'515 francs. Ceci est élevé pour les services d'une commune de la taille de Marly. Une réévaluation des technologies utilisées et des coûts qui en découlent est urgente. Considérant le montant demandé dans le message 08-22 ainsi que les excellentes explications que Mme Rezzonico Janka a reçues, elle est sûre que de grandes économies peuvent être faites dans ce compte ainsi que dans celui 0220.3158.00 (contrat de maintenance informatique).

***Intervention de  
V. Rezzonico Janka***

M. Eric Bugnon, Président, souhaite savoir si l'intervention de Mme Rezzonico Janka (PVL) est un amendement ou alors une modification des montants.

***Question du  
Président***

Pour faire une modification des montants, Mme Vittoria Rezzonico Janka (PVL) répond qu'il est d'abord nécessaire de connaître quel hébergement la commune dispose.

***Réponse de  
V. Rezzonico Janka***

Mme Mary Claude Paolucci rappelle que la commune vient d'engager un responsable informatique et que ce dernier est en train de réaliser toute une analyse. L'objectif est effectivement de faire des économies, qui seront certainement visibles dans les budgets 2024.

***Intervention du  
Conseil communal***

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense, pages 5 et 6

Pas de remarque.

***Intervention du  
Président***

Chapitre 2 – Formation, pages 6 à 9

Pas de remarque.

Chapitre 3 – Culture, sports et loisirs, pages 9 et 10**Comptes 3290.3636.00 – 3290.3636.01 – 3290.3636.02 – 3290.3636.03**

Mme Martine Wohlhauser (PS) déclare que la commune de Marly va connaître d'ici 2030 une très forte augmentation de sa population. Sur une décennie, la population va augmenter d'environ 50%. En plus de nécessiter notamment la construction de nouvelles infrastructures, d'augmenter ses capacités liées à l'accueil de la petite enfance et scolaire, il y a la qualité de vie de la commune à accompagner et à soutenir. Le groupe PS ne veut pas de cités dortoirs. Le Conseil communal souhaite réaliser une majeure partie de ses projets avant l'arrivée de nouveaux citoyens et contribuables. C'est pourquoi il est essentiel aux yeux du groupe PS de ne pas couper dans les budgets de la culture, montants qui n'ont rien de comparables à d'autres investissements, mais qui soutiennent des associations qui travaillent pour une majorité en partie bénévolement. La commune bénéficie de leur offre avec un rapport qualité/prestations/prix très intéressant. Le PS soutient que la culture et le sport sont un investissement durable pour le bien-être de ses habitants et pour ceux qui vont venir s'installer à Marly. C'est pourquoi il demande de ne pas descendre les montants budgétisés pour la culture et de

***Propositions de  
M. Wohlhauser***

les maintenir aux montants de 2022 ainsi que d'être attentif à un équilibre entre l'offre sportive et culturelle.

Ainsi, pour le compte 3290.3636.01 « participation à l'animation régionale », au lieu des 2'500 francs budgétisés en 2023, le groupe PS propose un montant de 4'500 francs.

Pour le compte 3290.3636.02 « spectacles, concerts et expositions », au lieu des 500 francs budgétisés en 2023, le groupe PS propose un montant de 2'000 francs.

Pour le compte 3290.3636.00 « subsides ordinaires aux sociétés culturelles », au lieu des 33'400 francs budgétisés en 2023, le groupe PS propose un montant de 38'000 francs.

Pour le compte 3290.3636.03 « subsides extraordinaires aux sociétés culturelles », au lieu des 3'000 francs budgétisés en 2023, le groupe PS propose un montant de 13'000 francs.

M. Philippe Schwab indique que la grande différence entre les montants réside essentiellement dans l'effet Covid. Le Conseil communal avait budgétisé un certain montant pour compenser cette période. Il existe aussi de petites différences car certaines subventions extraordinaires sont passées en subventions ordinaires.

***Intervention du  
Conseil communal***

Il semble à Mme Martine Wohlhauser (PS) que, pour les subsides ordinaires, ce qui a été compté ne prévoit pas d'autres demandes futures.

***Intervention de  
M. Wohlhauser***

M. Philippe Schwab répond que de futures demandes sont considérées dans les subventions extraordinaires.

***Intervention du  
Conseil communal***

Mme Martine Wohlhauser (PS) pensait que les subventions extraordinaires, concernaient des sociétés ou des associations qui n'avaient pas leurs statuts à Marly et qui faisaient des demandes à la Commission culturelle. Mme Wohlhauser indique que plusieurs communes versent de l'argent à des associations qui n'ont pas de statuts chez elles, en les soutenant parce qu'elles offrent des prestations aux habitants. C'est le canton qui a demandé aux communes de prendre la relève financière.

***Intervention de  
W. Wohlhauser***

M. Philippe Schwab répond que ce n'est pas forcément le cas. Souvent, ces subventions extraordinaires concernent des activités supplémentaires, comme par exemple un jubilé ou un concert. Il arrive cependant que certaines sociétés externes soient subventionnées par la commune. Cela est toutefois limité, au regard des finances communales.

***Réponse du  
Conseil communal***

Mme Séverine Lago indique que la Commission financière ne s'est pas positionnée sur ce thème.

***Intervention de la  
Commission financière***

***Au vote, la proposition du Conseil communal de maintenir à 33'400 francs le budget alloué au compte 3290.3636.00 (subsides ordinaires aux sociétés culturelles) est acceptée à la majorité évidente.***

***Décision***

***Au vote, la proposition du Conseil communal de maintenir à 2'500 francs le budget alloué au compte 3290.3636.01 (participation à l'animation régionale) est acceptée à la majorité évidente.***

***Décision***

***Au vote, la proposition du Conseil communal de maintenir à 500 francs le budget alloué au compte 3290.3636.02 (spectacles, concerts et expositions) est acceptée à la majorité évidente.***

***Décision***

***Au vote, la proposition du Conseil communal de maintenir à 3'000 francs le budget alloué au compte 3290.3636.03 (subsidés extraordinaires aux sociétés culturelles) est acceptée à la majorité évidente.***

***Décision***

**Comptes 3421.3090.00 et 3421.3170.00**

***Propositions de  
M. Wohlhauser***

Mme Martine Wohlhauser, au nom du groupe PS, soutient que le projet Marly Sympa est un investissement pour la qualité de vie de ses habitants et pour ceux qui vont venir s'y installer. C'est pourquoi il demande de pas descendre les montants budgétisés et de les maintenir à ceux de 2022. Le projet Marly Sympa est soutenu par la commune depuis 2004 pour offrir des outils aux personnes désirant s'impliquer dans un mieux vivre ensemble sur le territoire communal. Ces outils, elles les trouvent dans le cadre de la formation d'agent sympa. En 2009, le projet précurseur Marly Sympa a reçu le prix suisse de l'intégration par la Commission fédérale des migrations. Dès 2010, le projet est devenu cantonal et aujourd'hui dix communes en font partie. La formation cherche surtout à encourager une manière d'être avec des valeurs communes, utiles au mieux vivre ensemble sur un territoire communal. Elle cherche également à créer du lien entre les citoyens et les politiques et donne le moyen de s'investir au bien-être commun, à ceux et celles qui ne désirent pas forcément s'engager en politique dans le cadre d'un parti. Elle est également un moyen intéressant afin de permettre à des personnes nouvelles sur le territoire communal de s'intégrer à la population et mieux prendre sa place d'acteur au sein de celle-ci. Marly pour tous, la nouvelle équipe qui s'occupe de la cohésion sociale, a besoin du soutien des agents Marly Sympa formés et futurs pour l'aider à faire vivre la commune par des actions multiples à long terme.

C'est pourquoi Mme Wohlhauser propose, pour le compte 3421.3090.00 « frais de formation Marly Sympa », le montant de 15'500 francs au lieu des 10'000 francs budgétisés.

Pour le compte 3421.3170.00 « frais des actions Marly Sympa », elle propose un montant de 28'000 francs au lieu des 8'500 francs budgétisés.

Mme Mary Claude Paolucci relève que les activités dans le cadre de Marly Sympa sont en cours d'évaluation. Un budget prudent a été établi et les demandes de subventionnement pourront être reformulées en cours d'année. Pour le compte 3421.3090.00, les coûts à charge de la commune sont de 1'000 francs par agent et les 10'000 francs budgétisés correspondent à une formation éventuelle de 10 agents. Le compte 3421.4260.00 correspond à des subventions de 8'500 francs que le Bureau de l'intégration des migrants et la prévention du racisme du canton de Fribourg verse à la commune de Marly, Cela a également fonctionné à l'époque pour les cours de français et l'animation Oasis. Pour l'instant, Mme Paolucci indique que la commune ne souhaite plus continuer sous cette forme-là et qu'elle désire repenser ce fonctionnement. Le compte 3421.3170.00, avec un montant budgétisé de 8'500 francs, correspond quant à lui aux actions prévues dans le cadre de Marly Sympa.

***Intervention du  
Conseil communal***

Mme Martine Wohlhauser (PS) est tout de même surprise que le montant de 8'500 francs soit si bas pour les actions de Marly Sympa.

***Intervention de  
M. Wohlhauser***

Pour obtenir des subventions, Mme Mary Claude Paolucci répète qu'il faut un projet. L'an passé, aucun projet n'a été élaboré, puisque l'équipe était en complète reconstruction, et aucune subvention n'a été versée. D'autres activités sont prévues cette année et un montant sera certainement budgétisé en 2024.

***Intervention du  
Conseil communal***

***Au vote, la proposition du Conseil communal de maintenir à 10'000 francs le budget alloué au compte 3421.3090.00 (frais de formation Marly Sympa) est acceptée à la majorité évidente.***

***Décision***

***Au vote, la proposition du Conseil communal de maintenir à 8'500 francs le budget alloué au compte 3421.3170.00 (frais des actions Marly Sympa) est acceptée à la majorité évidente.***

***Décision***

#### **Compte 3422.3010.00**

***Question de  
D. Mollard***

M. Daniel Mollard, au nom du groupe PS, demande pour quelle raison il existe une baisse de 24'300 francs sur ce compte (409'710 francs au budget 2022 et 385'480 francs pour le budget 2023).

Mme Mary Claude Paolucci explique que les EPT qui figurent au budget sont toujours de 4.35, comme les années précédentes. Les salaires des nouveaux collaborateurs sont inférieurs puisqu'ils ont moins d'ancienneté dans la commune, ce qui explique cette différence.

***Réponse du  
Conseil communal***

#### Chapitre 4 – Santé, page 11

Pas de remarque.

***Intervention du  
Conseil communal***

#### Chapitre 5 – Prévoyance sociale, pages 12 à 14

Pas de remarque.

#### Chapitre 6 – Trafic et télécommunications, pages 14 et 15

#### **Compte 6150.3132.00**

***Questions de  
C. Biemann***

M. Claude Biemann (PLR) souhaite connaître la nécessité des frais d'expertises suivants :

- Pourquoi la commune désire réaliser une expertise de trafic à la route de la Gérine alors qu'un deuxième comptage a été réalisé en 2022 ?
- Pourquoi demander une analyse de mesure du trafic à St-Camille alors que le barreau routier est supprimé ?
- Quels sont les 10 ouvrages d'art concernés par un mandat de documentation et d'analyse ?

En ce qui concerne les études pour l'ancien barreau routier, M. Bernard Clerc explique l'obligation de les réaliser pour avoir des comptages, parce qu'une fois la limite de 4'700 véhicules par jour dépassée sur la route de la Gérine, la commune devra entreprendre des travaux, selon un ordre prédéfini. Cela va certainement être une traversée sud.

***Réponses du  
Conseil communal***

Pour les ouvrages d'art, ce sont tous les ponts et passerelles qui sont sur la Gérine, plus les passages sous voie.

Sur la question ayant trait à la demande de mesure de trafic, M. Claude Biemann (PLR) relève qu'il est bien précisé à St-Camille. A sa connaissance, l'octroi du permis d'aménagement local mentionnait un comptage de 4'000 véhicules par jour sur la route de la Gérine menant au MIC, en dessous après le carrefour.

***Intervention de  
C. Biemann***

Si cela est bien exact, M. Bernard Clerc précise qu'avec les limitations de vitesse faites, il est nécessaire de réaliser des comptages. En effet, une année à deux ans après ces mesures, il est demandé de faire un comptage pour voir si la valeur V85 est respectée. Dans le cas contraire, on doit prévoir des aménagements supplémentaires.

***Réponse du  
Conseil communal***

En ce qui concerne l'expertise de trafic à la route de la Gérine, M. Clerc explique qu'on doit maintenir les comptages à jour, notamment en raison de la limitation à 30 km/h. Il précise que la route de la Gérine ne va pas être modifiée, puisque le barreau est repoussé.

Pour M. Claude Biemann (PLR), la partie de l'étude du trafic à la route de la Gérine de 5'925 francs est à supprimer. En ce qui concerne les 10 ouvrages d'art, il aimerait en connaître les détails. L'étude de trafic de St-Camille pour 8'150 francs est pour sa part une dépense inutile.

***Proposition de  
C. Biemann***

En l'état, il fait donc la proposition de diminuer du montant budgétisé de 75'130 francs les sommes de 5'925 francs, 4'000 francs et 8'150 francs, soit au total 18'075 francs.

***Au vote, la proposition du Conseil communal de maintenir à 75'130 francs le budget alloué au compte 6150.3132.00 (frais d'études et d'expertises) est acceptée par 23 voix contre 8 voix, et 11 abstentions.***

***Décision***

#### **Compte 6155.3111.00**

Mme Catherine Meuwly (PLR) constate qu'il est prévu l'achat d'un vélo électrique supplémentaire pour un montant de 6'000 francs. Ce prix représente déjà un vélo haute gamme, probablement à 45 km/h. Le groupe PLR se demande s'il est vraiment nécessaire de s'équiper d'un tel vélo, d'autant plus que la commune envisage d'étendre largement sur son territoire les zones 30 km/h. En d'autres termes, Mme Meuwly souhaite savoir si la commune a envisagé un modèle moins onéreux et demande si la commune a un contrat spécifique avec la marque de véhicule mentionnée.

***Question de  
C. Meuwly***

M. Philippe Schwab explique que l'idée est de prendre la même gamme que les vélos actuels. C'est pour cette raison que c'est un 45 km/h, car il voit mal les agents effectuer des rondes avec des vélos de capacités différentes. L'offre demandée émane d'une entreprise marlinoise et, comme la commune n'est liée par aucun contrat, rien ne l'empêche de demander une autre offre.

***Réponse du  
Conseil communal***

#### **Compte 6221.3132.00**

Mme Anne Defferrard (PLR) constate qu'il existe pour ce poste un montant de 8'850 francs qui concerne « autres contributions, indemnité marche à pied, abonnement Publibike ». Elle se dit surprise par l'indemnité marche à pied. A quoi cela correspond-il ?

***Question de  
A. Defferrard***

En préambule, M. Bernard Clerc précise que le montant prévu pour cette indemnité marche à pied n'est pas très important. Il explique ensuite que cette indemnité marche à pied consiste en un versement de 50 francs pour les personnes qui se rendent à pied au travail et qui ne demandent pas d'autre subvention. En effet, selon le plan de mobilité, un employé communal qui souscrit à un abonnement en transport public zone 10 obtient une subvention de même que celui qui circule à vélo. C'est dans un esprit d'équité que le Conseil communal a décidé d'allouer cette subvention.

En souriant, Mme Anne Defferrard (PLR) trouve que l'on marche plutôt sur la tête quand on donne 50 francs à quelqu'un qui vient à pied au travail.

**Compte 6221.3636.00**

Mme Elisabeth Roggli (PS) constate que l'aide d'encouragement à la mobilité douce est supprimée, soit 5'050 francs. En même temps, dans le message 07-22, au poste 6221.3132.00 « honoraires et prestations service plan de mobilité », un montant de 8'850 francs est prévu. Quelle partie de ce montant est allouée au Pédibus ?

Pour information, Mme Roggli (PS) ajoute que Marly est l'une des seules grandes communes du canton qui n'a plus du tout de ligne Pédibus. Le nombre grandissant d'enfants sur les chemins d'école et de loisirs et le grand souci des taxi-parents devraient légitimer sa demande de réserver 3'000 francs pour la contribution annuelle proposée par l'ATE Pédibus qui est de 900 à 1'500 francs (en fonction du nombre habitants). Ainsi que pour promouvoir activement des actions de sensibilisation dans les écoles, pour les parents, qui ne sont pas gratuitement disponibles, avec le but de relancer ce bon projet de santé et de sécurité des enfants de Marly pour la rentrée 2024 et l'ouverture du 3<sup>ème</sup> centre scolaire.

M. César Murangira précise que le Conseil communal a voté le 18 octobre dernier une dépense annuelle régulière pour le Pédibus de 900 francs. Cela correspond au montant que subventionne la Coordination Pédibus Fribourg en collaboration avec l'ATE pour mettre en place ces lignes.

Après avoir pris contact avec l'ATE, Mme Elisabeth Roggli (PS) a appris que des actions de sensibilisation supplémentaires sont organisées mais qu'elles sont en supplément. Elles ne seront pas entreprises sur la commune puisque Marly ne verse que 900 francs. Mme Roggli pense qu'il faut prévoir un montant plus important.

M. César Murangira indique que le montant de la subvention dépend du nombre d'habitants et que la commune ne désire pas être plus active à ce sujet pour l'instant. Dès l'année prochaine, les lignes de Pédibus seront en fonction.

Mme Elisabeth Roggli (PS) fait la proposition d'augmenter la subvention annuelle pour le Pédibus à 3'000 francs (compte 6221.3637.00).

**Au vote, la proposition du Conseil communal de maintenir à 0 franc le budget alloué au compte 6221.3637.00 (aide encouragement mobilité douce territoire communal) est acceptée par 20 voix contre 18 voix, et 4 abstentions.**

***Réponse du  
Conseil communal***

***Intervention de  
A. Defferrard***

***Intervention de  
E. Roggli***

***Intervention du  
Conseil communal***

***Intervention de  
E. Roggli***

***Intervention du  
Conseil communal***

***Proposition de  
E. Roggli***

***Décision***

Chapitre 7 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire, pages 15 à 18**Compte 7101.3143.00**

Mme Anne Defferrard (PLR) constate qu’un montant de 42'000 francs est prévu pour la modification d’une chambre CEFREN. Il lui semble que si cette chambre appartient au CEFREN, c’est à lui de l’entretenir.

M. Maurice Horner explique que la modification de cette chambre émane de la commune et de son service technique. Le Centre d’alimentation et de distribution d’eau de Fribourg et environs (CEFREN) est basé à Marly, au Port, à proximité immédiate du MIC et l’ancienne Ciba. Il y a une conduite qui est reliée au réseau d’eau et c’est une grande chance pour le ravitaillement en eau de Marly, ce qui évite des restrictions. Au sujet de la modification de chambre, M. Horner précise que c’est la commune qui la souhaite afin d’y installer une vanne automatique qui se trouverait sur le périmètre du MIC pour, entre autre, alimenter ce périmètre mais également la piscine qui est une grande consommatrice d’eau. En été, lorsque la fréquentation est en baisse, on en profite pour réaliser des révisions. Il faut alors fournir en peu de temps à nouveau 1'000 m<sup>3</sup>. Afin d’éviter de pomper l’eau sur le réservoir du chemin de la Pairie, vers la forêt, pour la redescendre au MIC, on installerait une vanne automatique qui permettrait d’alimenter le secteur, sans devoir transporter cette eau en altitude pour la redescendre par la suite, d’où le montant de 42'000 francs demandé pour cette modernisation.

**Compte 7900.3132.03**

M. Sergio Mantelli (PLR) constate que le montant budgétisé sous ce compte est triplé, puisqu’il passe de 7'400 francs à 23'900 francs. Il aimerait en connaître les raisons.

M. Bernard Clerc répond que cette augmentation est essentiellement due à des verbaux relatifs au PAL, à la modification de la vitesse dans les quartiers et à la mise à jour du service pour le cadastre territorial. On a évalué ce montant par rapport aux enquêtes et aux projets qui sont en cours. C’est une projection.

Chapitre 8 – Economie publique, pages 18 et 19

Pas de remarque.

Chapitre 9 – Finances et impôts, pages 19 et 20

Pas de remarque.

Charges et produits par nature, pages 22 à 25

Pas de remarque.

**Le Président soumet au vote le budget de résultats 2023 tel que présenté par le Conseil communal selon le message 07-22, qui est accepté à la majorité évidente et 1 abstention.**

**Intervention du  
Président**

**Question de  
A. Defferrard**

**Réponse du  
Conseil communal**

**Question de  
S. Mantelli**

**Réponse du  
Conseil communal**

**Intervention du  
Président**

**Décision**

**2.3. Examen et adoption du budget des investissements (messages 08-22 à 15-22)*****Intervention du  
Conseil communal***

M. Jean-Pierre Oertig précise que le budget des investissements 2023 (crédits d'engagement) prévoit un total de recettes de 250'000 francs, un total de dépenses de 40'939'100 francs, et donc des investissements nets pour 40'689'100 francs. Le détail de ces investissements est le suivant :

|                                                        |                   |
|--------------------------------------------------------|-------------------|
| Investissements bruts totaux en 2023                   | <b>40'939'100</b> |
| dont                                                   |                   |
| Investissements soumis au Conseil général (7 messages) | 1'240'800         |
| Autres investissements prévus courant 2023             | 1'390'000         |
| Investissements déjà votés et reportés (disponibles)   | 38'308'300        |
| Recettes envisagées                                    | - 250'000         |
| <b>Volume d'investissements nets</b>                   | <b>40'689'100</b> |

Il rappelle également, selon la loi sur les finances communales, qu'un crédit d'engagement expire lorsque la réalisation du projet n'a pas débuté dans les cinq ans. Il y a en effet un certain nombre de reports qui sont évidemment des objets qui ne sont pas terminés.

Pour terminer, M. Oertig récapitule les principaux investissements en 2023 :

|                                                       |            |
|-------------------------------------------------------|------------|
| 3 <sup>ème</sup> centre scolaire                      | 26'000'000 |
| Centre scolaire Marly-Cité (concours, crédit d'étude) | 1'057'000  |
| Aménagement Carrefour des Rittes                      | 1'740'000  |
| Réalisation concept bassin versant Est (eaux usées)   | 4'000'000  |

- Bâtiments communaux - plus de message pour les rénovations / dépenses en dessous du seuil de Fr. 50'000.-
- Nettement moins de messages d'investissements par rapport aux années précédentes

Mme Anne Defferrard (PLR) relève quatre investissements votés il y a plus de cinq ans et se demande s'il y a lieu de les retirer. Il s'agit de deux objets de 2013 d'un montant de 41'500 francs (aménagement du trottoir et chemin piétons au Moraty) et d'un montant de 9'600 francs (réalisation du PIEP), pour un total de 51'100 francs ; et de deux objets de 2016 d'un montant de 19'200 francs (extension du réseau d'eau route de Chésalles) et d'un montant de 200'000 francs (remplacement du collecteur route du Centre).

***Question de  
A. Defferrard***

Comme il ne dispose pas de la liste détaillée de tous ces investissements, M. Jean-Pierre Oertig déclare qu'il est difficile de répondre à cette question. Par contre, une vérification sera faite à ce sujet. Il présume cependant que si ces montants sont encore ouverts, c'est parce que le décompte final n'a pas été fait.

***Réponse du  
Conseil communal*****Message 08-22 – Renforcement de la sécurité informatique et restructuration des réseaux**

M. Christophe Maillard précise que l'objectif est d'établir un inventaire et de potentiellement trouver des solutions pour réduire les coûts. Cela prend un certain temps. Avec l'aide de l'informaticien communal, le Conseil communal

***Intervention du  
Conseil communal***

a constaté qu'on dispose d'un développement du réseau un peu anarchique, c'est-à-dire que petit à petit le développement s'est fait un peu partout sans vraie harmonie. L'idée est maintenant d'établir une base solide et performante, une base qui donne la sécurité informatique dont la commune a absolument besoin. Pour ce faire, on a besoin de restructurer tout le réseau informatique communal. La seconde chose à effectuer est la réalisation d'audits informatiques ciblés, d'un côté au niveau de la sécurité informatique et de l'autre au niveau des tests d'intrusion externe. Un contact a déjà été pris avec Mme Martine Stoffel, préposée à la protection des données, pour que la commune soit à niveau sous cet angle-là.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière :

*« La Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 08-22, relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 95'800.- »*

En tant qu'experte dans le domaine, Mme Vittoria Rezzonico Janka (PVL) préavise positivement ce message.

***Le Président soumet au vote le message 08-22 relatif au renforcement de la sécurité informatique et la restructuration des réseaux, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 95'800 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.***

**Message 09-22 – Réalisation d'un masterplan des bâtiments communaux**

M. Bernard Clerc estime que le message présenté est bien détaillé ; il reste bien entendu à disposition en cas de questions.

M. Boris Giacobbo indique que la Commission d'aménagement préavise favorablement ce message, à l'unanimité.

Mme Séverine Lago indique : *« Ce message se rapporte à la réalisation d'un masterplan des bâtiments communaux qui se réfère au besoin du Conseil communal de disposer d'une vision stratégique de ces derniers et du patrimoine communal global. Ceci est totalement cohérent. Cependant, pour des raisons financières, la Commission souhaite repousser cette dépense à des temps meilleurs. »*

*Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise négativement à la grande majorité le Message no 09-22, relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 125'000.-. »*

M. Nicholas Creak indique que la majorité des élus PLR soutient la position de la Commission financière. Dans une démarche d'économies, ils pensent que ce n'est pas forcément un investissement prioritaire.

Pour le groupe UDC, M. Jean-Luc Humbert soutient également le préavis de la Commission financière et juge que ce masterplan peut être réalisé une fois que l'école sera terminée et lorsque le centre scolaire de Marly Cité sera rénové.

***Préavis de la  
Commission financière***

***Intervention de  
V. Rezzonico Janka***

***Décision***

***Intervention du  
Conseil communal***

***Préavis de la  
Commission  
d'aménagement  
Préavis de la  
Commission financière***

***Intervention de  
N. Creak***

***Intervention de  
J.-L. Humbert***

M. Bernard Clerc ne comprend pas l'utilité de retarder la réalisation de ce masterplan, lorsque l'on sait que c'est maintenant que la commune a des soucis avec ses bâtiments en ne sachant pas forcément investir dans le bon bâtiment au bon moment.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Jean-Luc Humbert (UDC) estime qu'actuellement les finances de la commune ne permettent pas de réaliser un masterplan. Il aurait fallu le faire il y a 4 à 5 ans. Il est mieux selon lui de terminer cette école et de voir venir.

***Intervention de  
J.-L. Humbert***

Mme Mary Claude Paolucci trouve cette position très regrettable car elle a l'impression que les tenants et aboutissants de ce masterplan n'ont pas été compris. Ce masterplan va également être utile au Conseil général. Elle prend ainsi l'exemple du groupe PVL qui a posé certaines questions au Conseil communal concernant la pose de cellules photovoltaïques sur des bâtiments. Il est vrai que lorsque ce genre de questions sont posées, le Conseil communal doit faire une énorme analyse parce que les documents ne sont pas à jour. Cela veut dire que le Conseil communal ne peut pas répondre correctement puisqu'il ne sait pas quel est le prochain bâtiment qui va être assaini, quel est le bâtiment qui va supporter statiquement ces installations. Il a donc un manque complet de vision sur les bâtiments communaux. Mme Paolucci estime que c'est le dernier moment de mettre toutes ces données ensemble, de voir où on veut aller et enfin d'avoir quelque chose de professionnel. La plupart des entreprises et des institutions ont ce genre d'élément.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Moncef Amari indique que le groupe PVL est contre cette proposition et suit en ce sens le préavis de la Commission financière. Faire un masterplan n'est pas encore bien défini alors que la nouvelle personne qui sera engagée peut faire le même travail. C'est donc un budget supplémentaire qui n'a aucun sens actuellement avec l'état des finances communales.

***Intervention de  
M. Amari***

***Le Président soumet au vote le message 09-22 relatif à la réalisation d'un masterplan des bâtiments communaux, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté par 22 voix contre 13 voix, et 7 abstentions. La dépense de 125'000 francs est ainsi autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.***

***Décision***

**Message 10-22 – Concours et crédit d'avant-projet pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne de pompier**

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Bernard Clerc rappelle qu'une des volontés du Conseil communal est d'accompagner une mobilité et une politique énergétique cohérentes et durables. La commune doit absolument agrandir le P+R et également moderniser une administration communale dans laquelle la caserne des pompiers ne pourra plus être. Des discussions ont eu lieu avec le Réseau santé de la Sarine (RSS) et il a été convenu que la commune présenterait un avant-projet où chacun participe à hauteur de 200'000 francs.

Mme Séverine Lago indique : « Il est prévu de lancer conjointement un concours en janvier 2023 pour le projet du nouveau centre d'intervention pour les pompiers ainsi que l'extension du P+R. Le montant demandé correspond à la part communale ; le RSS a de son côté porté le même montant aux budgets 2023, soit Fr. 200'000.-.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 10-22, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 200'000.- ».

Mme Anne Defferard (PLR) constate dans le message que la somme demandée sera entièrement subventionnée. Cependant, les intérêts restent à la charge de la commune. Pour quelle raison ?

M. Bernard Clerc répond que cela découle d'une loi fédérale et que ces intérêts sont bien à la charge de la commune.

**Le président soumet au vote le message 10-22 relatif au concours et crédit d'avant-projet pour l'agrandissement du P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne de pompier, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 200'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

**Message 11-22 – Crédit d'étude pour un développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche**

M. Bernard Clerc reconnaît que le montant demandé est relativement élevé et précise que toutes les pistes d'économies seront bien entendu étudiées.

Selon Mme Séverine Lago : « Les études se rapportent à un projet de parking en dur, à la planification d'une réserve d'espace pour le terminus de la ligne 1 et à un concept de renaturation des espaces actuellement en gravier. L'ensemble devra être réalisé en coordination avec la Fondation Fribourgeoise du Curling. Cette planification en parallèle devra permettre d'être prête dès la mise en service de la halle de curling. Cette zone revisitée contribuera à profiler Marly comme commune encore davantage attractive dans le domaine sportif et pour sa population.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 11-22 relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 100'000. Elle aspire cependant à ce que le montant final soit inférieur à celui projeté, au vu des aménagements existants ».

M. Durim Ademi indique que la Commission d'aménagement préavise favorablement le message du crédit d'étude pour un développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche. Les parkings se situant actuellement dans le lit de la Gérine ne sont pas aux normes. Il serait donc bien d'anticiper l'étude avant de se trouver devant le fait accompli.

A titre personnel, M. Durim Ademi (LC) se permet d'ajouter qu'il serait bien d'anticiper l'étude de ce parking en synchronisant pourquoi pas avec le curling afin d'utiliser au maximum l'espace et d'anticiper également une réserve pour un futur arrêt TPF destiné au centre sportif si le crédit le permet. En outre, en plus de la question du parking et de la mobilité, cette étude, qui a pour but d'assurer le développement harmonieux du site de Corbaroche, devrait

**Préavis de la  
Commission financière**

**Question de  
A. Defferrard**

**Réponse du  
Conseil communal**

**Décision**

**Intervention du  
Conseil communal**

**Préavis de la  
Commission financière**

**Préavis de la  
Commission  
d'aménagement**

**Intervention de  
D. Ademi**

prendre le pouls des clubs sportifs de la commune. Ces derniers pourraient avoir peut-être des idées ou des propositions pour rendre ce site de Corbaroche encore plus attractif. M. Ademi invite donc les personnes qui élaboreront cette étude à ne pas oublier de les consulter.

Au nom du groupe PS, Mme Elisabeth Roggli relève que la planification plus naturelle, plus harmonieuse et plus durable de cette zone au bord de la Gérine convient.

***Intervention de  
E. Roggli***

En lisant le message pour ce crédit d'étude à 100'000 francs, le groupe PS aimerait soulever quelques réflexions. Pour que les visiteurs soient incités à venir non pas en transport individuel motorisé, mais en recourant à la mobilité douce, l'étude devrait commencer par l'accessibilité à pied, à vélo, en bus, puis en voiture. Mettre le poids sur la prolongation de la ligne TPF1 jusqu'à Corbaroche est réjouissant.

Le groupe PS espère que le projet sortant d'une sérieuse étude va inclure de beaux chemins pour les piétons, des pistes cyclables sûres pour petits et grands, de vrais abris à vélos et un parking durable en matière paysagère. Et pourquoi ne pas envisager un chemin le long de la belle Gérine sans obstacle (un label de SuisseMobile) pour les personnes à mobilité réduite ? Il y a une année le Conseil général a refusé le message 11-21 (remise en état du chemin pédestre au bord de la Gérine) qui n'est malheureusement pas praticable en chaise roulante.

Cette demande revient exactement au point IV. « Favoriser un mode de vie actif avec des infrastructures adaptées et un milieu sécurisé » du programme de législature 2021-2025.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS soutient le crédit demandé.

M. Bernard Clerc indique que le Conseil communal a pris bonne note des deux interventions qui seront certainement ajoutées au cahier des charges.

***Intervention du  
Conseil communal***

Dans le cadre de cet aménagement, M. Claude Biemann (PLR) aimerait savoir s'il est prévu de réaliser un plan d'aménagement de détail ; dans l'affirmative, il estime que c'est à la charge de la commune. Est-ce que ce coût est compris dans le montant du message ?

***Question de  
C. Biemann***

M. Bernard Clerc pense qu'il n'est pas prévu de réaliser un plan d'aménagement de détail.

***Réponse du  
Conseil communal***

***Le Président soumet au vote le message 11-22 relatif au crédit d'étude pour un développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à la majorité évidente. La dépense de 100'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.***

***Décision***

**Message 13-22 – Réfection de la route sur deux tronçons du Chemin des Falaises**

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Maurice Horner précise que l'état de cette route, sur certains tronçons, justifie une proposition de rénovation. Il ne faut pas seulement refaire le goudronnage, mais entreprendre des travaux conséquents comme le mentionne le point 2 du message.

Pour la Commission financière, Mme Séverine Lago indique : « *Cet endroit est passablement abîmé et de nombreux vélos y circulent. Cet endroit mériterait d'être amélioré.* »

*La Commission financière préavise positivement à la grande majorité le Message no 13-22, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 250'000.- ».*

Mme Diane Ryckebusch indique que la Commission Eaux, édilité et espaces verts préavise favorablement, à la majorité, le message 13-22.

M. Sergio Mantelli (PLR) ne remet pas en question le bien-fondé de cet investissement, bien que le montant de 250'000 francs lui paraisse tout de même assez élevé. Toutefois, compte tenu du déficit annoncé, ainsi que de toutes les incertitudes sur l'évolution financière, il estime, comme une partie de ses collègues du PLR, qu'il n'est pas urgent de procéder à cet investissement et qu'il peut attendre. Il invite donc à reporter cet investissement et donc à le refuser dans le cadre de ce budget, tout en demandant toutefois au Conseil communal de faire le nécessaire dans le cadre des entretiens courants pour assurer les réparations qui seraient un danger pour les usagers, en particulier les cyclistes.

M. Maurice Horner ajoute que cette route est très fréquentée par la mobilité douce et, à force de se dégrader, elle deviendra aussi dangereuse. Il précise encore que l'état de cette route sera tel que le déneigement va aussi poser problème puisqu'on ne pourra même plus y passer avec la lame. C'est une raison supplémentaire qui incite à intervenir dès l'année prochaine.

M. Sergio Mantelli (PLR) précise qu'il comprend le bien-fondé de cet investissement. Cependant, compte tenu de la situation financière de la commune, ce dernier n'est pas urgent.

M. Jean-Luc Humbert (UDC) souhaite savoir pour quelle raison il est prévu la pose de pavés et non pas des reports en goudron pour retenir l'eau sur les côtés.

M. Maurice Horner admet que cela peut représenter une économie potentielle.

Mme Daniella Schellenberg (LC) admet que cette route n'est pas en très bon état puisqu'elle l'emprunte tous les jours à vélo. Mais cette route, à tout le moins le tronçon qu'il est prévu de refaire, ne sert qu'à la circulation des piétons et des vélos. C'est pourquoi Mme Schellenberg pense que sa réfection peut attendre encore, surtout au vu des prévisions financières. Le fait qu'elle ne soit pas en très bon état ralentit aussi la vitesse des vélos électriques. A son sens, cet investissement n'est pas prioritaire.

***Le Président soumet au vote le message 13-22 relatif à la réfection de la route sur deux tronçons du Chemin des Falaises, tel que présenté par le Conseil communal, qui est refusé à la majorité évidente.***

***Préavis de la  
Commission financière***

***Préavis de la  
Commission Eaux,  
édilité et espaces verts  
Intervention de  
S. Mantelli***

***Intervention du  
Conseil communal***

***Intervention de  
S. Mantelli***

***Question de  
J.-L. Humbert***

***Réponse du  
Conseil communal  
Intervention de  
D. Schellenberg***

***Décision***

**Message 14-22 – Remplacement d'une ancienne conduite communale dans le secteur du Chemin des Falaises*****Intervention du  
Conseil communal***

M. Maurice Horner précise que la conduite actuelle date de 1960 et qu'il est temps de la changer, du fait également qu'elle va alimenter le futur Parc des Falaises. Actuellement, c'est une conduite d'un diamètre de 125 ; elle sera remplacée par une conduite de diamètre de 150, comme le demande actuellement le PIEP.

Mme Séverine Lago donne le préavis de la Commission financière : « *La Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 14-22, relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 100'000.-* ».

***Préavis de la  
Commission financière***

M. Claude Bielmann indique que la Commission Eaux, édilité et espaces verts préavise favorablement ce message d'investissement, à l'unanimité.

***Préavis de la  
Commission Eaux,  
édilité et espaces verts  
Décision***

***Le Président soumet au vote le message 14-22 relatif au remplacement d'une ancienne conduite communale dans le secteur du Chemin des Falaises, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 100'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.***

**Message 15-22 – Remplacement d'une conduite de distribution d'eau et mise en séparatif dans le cadre du chantier du chauffage à distance (CAD), secteur du Chemin de la Combetta*****Intervention du  
Conseil communal***

Ce message fait suite au message que le Conseil général a voté en 2021, selon M. Maurice Horner. C'est une suite logique pour s'approcher du nouveau centre scolaire avec le CAD dans le secteur de la Combetta. Ce message contient deux montants d'investissement distincts, soit 180'000 francs pour l'eau potable et 190'000 francs pour l'installation du séparatif des eaux usées.

Mme Séverine Lago donne le préavis suivant : « *La Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 15-22.* »

***Préavis de la  
Commission financière***

M. Durim Ademi informe que la Commission Eaux, édilité et espaces verts préavise favorablement le message, à l'unanimité.

***Préavis de la  
Commission Eaux,  
édilité et espaces verts  
Intervention de  
D. Shapiro***

M. Daniel Shapiro (LV) relève que la dépense totale est bien de 370'000 francs, divisée en deux montants de 180'000 francs et de 190'000 francs.

M. Maurice Horner acquiesce en précisant qu'il s'agit bien de deux objets, en un seul message.

***Intervention du  
Conseil communal***

***En précisant que ce message porte sur deux montants distincts, le Président soumet au vote le message 15-22 relatif au remplacement d'une conduite de distribution d'eau et mise en séparatif dans le cadre du chantier du chauffage à distance (CAD), secteur du Chemin de la Combetta :***

***Décision***

- ***Pour la dépense de Fr. 180'000.- relatif à l'eau potable qui est acceptée à l'unanimité ;***
- ***Pour la dépense de Fr. 190'000 francs relative à la mise en séparatif qui est acceptée à l'unanimité.***

***La dépense de 370'000 francs est ainsi autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.***

**2.4. Adoption des budgets de résultats et des investissements****Décision**

***Le Président passe au vote le budget de résultats et le budget des investissements (y compris les modifications apportées), qui sont acceptés à l'unanimité.***

*A la demande de M. Eric Bugnon et malgré l'heure tardive, la décision de poursuivre la séance est prise par l'assemblée.*

***Intervention du  
Président*****3. Présentation du plan financier 2023-2027*****Intervention du  
Conseil communal***

M. Jean-Pierre Oertig précise que le plan financier 2023-2027 soumis en mai 2022 est toujours valable. Selon la loi sur les finances, les communes ont l'obligation, au plus tard une année après la dernière mise à jour, de présenter un nouveau plan financier. Ce sera le cas au mois de mai 2023.

En expliquant les raisons de cette mise à jour en 2023, M. Oertig relève que le budget de résultats a fortement occupé le Conseil communal et les services communaux. De plus, de nouveaux éléments sont intervenus récemment, en lien avec le report d'entrée du 3<sup>ème</sup> centre scolaire. Ce retard a des effets domino sur d'autres investissements, comme par exemple le centre scolaire de Marly Cité, mais également sur l'augmentation du nombre de places de crèche. Dans la planification établie, le Conseil communal voulait en effet profiter du transfert des enfants de l'AES de Cité vers le Château d'Eau, ce qui aurait libéré environ 400 m<sup>2</sup>. L'évolution de la population est également un élément très important, vu les nombreuses constructions. Il faut en effet essayer de connaître le taux de remplissage de ces appartements, qu'on estime actuellement à environ 70% des 335 appartements du MIC. Il y a encore des phases de constructions prévues, notamment au MIC et au Parc des Falaises. Ce sont donc des éléments qu'il faut essayer, dans la mesure du possible, d'être le plus proche de la réalité.

Un travail est à faire au niveau du Conseil communal sur les investissements actuels qui devront être passés en revue de manière critique, sans vouloir mettre à mal le programme de législature. M. Oertig rappelle que le plan financier est un outil extrêmement important du Conseil communal et il faut qu'il soit le plus près possible de la réalité au niveau de l'évolution sur cinq ans. Une fois que le projet du plan financier sera élaboré, il sera nécessaire de le soumettre pour analyse à une fiduciaire qui pourra faire ressortir des éléments, comme par exemple le coefficient d'impôt nécessaire sur la durée de cinq ans. En finalité, une séance sera organisée avec la Commission financière pour lui soumettre la nouvelle mouture du plan financier, probablement en avril 2023.

M. Oertig indique que le plan financier doit être précis et établi sans précipitation, en prenant en compte les éléments déterminants les plus récents

M. Jean-Luc Humbert déclare que le groupe UDC s'inquiète d'une future hausse d'impôt. Il est le dernier à vouloir cette hausse, mais si tel devait être le cas, il faudrait l'étudier et l'anticiper dès à présent pour une augmentation progressive. Il faut éviter, comme il y a quelques années, de proposer une hausse de 15 ou 18%, qui a dû être annulée par une votation.

***Intervention de  
J.-L. Humbert***

**4. Désignation de l'organe de révision des comptes**

Au nom de la Commission financière, Mme Séverine Lago rappelle que, selon l'article 98 de la loi sur les communes (LCo), le Conseil général désigne l'organe de révision sur proposition de la Commission financière.

La LCo précise que « *l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs* ».

Le mandat pour la révision des comptes 2019 à 2021 a été confié pour une première fois par le Conseil général à la société PKF Fiduciaire SA. Du point de vue légal, il est donc possible de prolonger le mandat de prestations auprès de cette société pour une durée supplémentaire de 3 ans.

La Commission financière a ainsi, avec le soutien du secrétariat communal, demandé une offre à la société PKF Fiduciaire SA pour la révision des comptes des années 2022 à 2024.

Compte tenu du montant forfaitaire annoncé de 13'000 francs par an + TVA (x 3 ans), identique au montant des trois années précédentes, et de la qualité des prestations octroyées jusqu'alors, la Commission financière souhaite poursuivre la collaboration avec cette dernière.

Vu l'offre du 21 octobre 2022, la Commission financière propose au Conseil général de désigner, comme organe de révision pour les années 2022 à 2024, soit pour un nouveau mandat de trois ans, la société PKF Fiduciaire SA à Fribourg.

***Au vote, la Société PKF Fiduciaire SA est désignée comme organe de révision pour les années 2022 à 2024, soit pour un nouveau mandat de trois ans, à l'unanimité.***

**Décision****5. Adoption des statuts du Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine (message 16-22)*****Intervention du  
Conseil communal***

Mme Mary Claude Paolucci indique qu'il s'agit d'une adaptation des statuts dont la raison est la nouvelle loi sur les finances et la fusion des communes d'Ependes, Arconciel et Senèdes, devenue la commune de Bois d'Amont. Mme Paolucci reste à disposition en cas de questions.

***Le Président soumet au vote le message 16-22 relatif à l'adoption des statuts du Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité.***

**Décision****6. Réponse du Conseil communal au postulat n° 2021-02 de M. Eric Bugnon, au nom du groupe PVL, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux*****Intervention du  
Conseil communal***

M. Bernard Clerc se réfère à la réponse donnée par le Conseil communal et se tient à disposition pour d'éventuels compléments.

Au nom du groupe PVL, Mme Vittoria Rezzonico Janka salue la volonté du Conseil communal d'équiper tous les bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques ainsi que peut-être également de toitures vertes, si le RCU actuellement en révision est accepté avec la disposition correspondante. Outre la nécessité de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, atteindre une indépendance énergétique est également très important, comme le montre le développement géopolitique actuel. Le groupe PVL reconnaît que le

***Intervention de  
V. Rezzonico Janka***

masterplan des bâtiments est un outil de conduite important pour atteindre ces objectifs. Il est heureux qu'il ait été accepté par le Conseil général.

**7. Réponse du Conseil communal au postulat n° 2021-03 de M. Eric Bugnon, au nom du groupe PVL, pour un soutien aux Marlinois pour la pose de panneaux photovoltaïques**

*Intervention du  
Conseil communal*

Toujours en se référant à la réponse donnée par le Conseil communal, M. Bernard Clerc répond volontiers à d'éventuelles questions.

Là également, Mme Rezzonico Janka indique que le groupe PVL est heureux de constater que le Conseil communal partage l'importance de la communication et du soutien en matière de transition énergétique. Marly, Cité de l'énergie, va se doter d'instruments efficaces, le chef de projet pourra s'y atteler.

*Intervention de  
V. Rezzonico Janka*

**8. Informations du Conseil communal**

*Intervention du  
Conseil communal*

**- Processus de mise en place des zones 30**

M. Bernard Clerc rappelle que le projet global de modération de trafic a été mis à l'enquête publique du 1<sup>er</sup> avril au 16 mai 2022. Le dossier a soulevé une vingtaine d'oppositions qui ont fait l'objet de séances de conciliation au début juillet. Un groupe de travail (GT) ad hoc de la commune, constitué de la Police communale, du Secteur de l'édilité, du Syndic et du Service Urbanisme et patrimoine en charge du dossier, a déjà pu prendre connaissance des griefs au mois mai. Il s'est également réuni à la fin septembre afin d'aborder une nouvelle fois les griefs des opposants au regard des séances de conciliation du mois de juillet. Par contre, ce qui ressort des séances de conciliation mais également des oppositions, c'est que la modération de trafic fait l'unanimité. Les divergences se trouvent essentiellement sur les mesures prises afin de gérer la modération. Certains disent que seuls les totems suffisent et d'autres pensent que les modérateurs sont mal placés. Sauf que, comme il a été expliqué lors des séances, les mesures de modération prises ressortent d'un concept global de modération réalisé par des spécialistes de la mobilité et validé par le Service des ponts et chaussées. Cette validation est obligatoire avant de pouvoir mettre à l'enquête les mesures de modération. Il est prévu de minimiser au maximum les mesures de modération. Cependant, l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre précise à son article 6, alinéa 1 : « *L'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée après une année au plus tard. Si les objectifs visés ne sont pas atteints, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires* ».

Ce qu'il faut bien savoir, c'est que le but n'est pas de choisir d'embêter les gens mais que cela est imposé par les lois et ordonnances en la matière et la commune doit donc s'y conformer.

Pour ce qui est de la mesure de circulation concernant l'interdiction du stationnement hors case, M. Clerc indique que celle-ci découle de problématiques souvent relayées par la police communale et l'édilité. Après consultation de la Police cantonale et du Service des ponts et chaussées par le biais d'un examen préalable des plans de signalisation et marquage réalisés en même temps que le dossier de modération de trafic, aucune

remarque n'a été faite par les services sur ce point. De plus, les panneaux déjà mis en place dans certains quartiers ont été approuvés par le Service des ponts et chaussées. Il est donc admis officiellement de mettre en place cette signalisation avec la plaque complémentaire hors case sans que des places soient marquées. Il s'agit également de garantir une unité de pratique sur l'ensemble de la commune. Pour exemple, la commune de Villars-sur-Glâne, citée régulièrement par les opposants, est en train d'unifier sa pratique en mettant de l'ordre dans les signalisations disparates mises en place dans les quartiers durant ces dernières années. Chaque fois qu'elle en a l'opportunité, elle profite d'ajouter l'interdiction de stationnement avec l'ajout « hors case ». Il s'agit donc d'un faux débat de qui a tort ou raison et de réglementer le stationnement sur la chaussée car la loi sur la circulation routière ne suffit pas.

Concernant la procédure d'approbation, elle est soumise à une autre procédure que les mesures de modération de trafic. L'article 31 du règlement d'exécution de la loi sur les routes règle ceci. L'alinéa 3 règle la procédure pour les mesures de modération et l'alinéa 4 la procédure pour la signalisation qui accompagne les mesures constructives de modération. Il stipule : *« lorsqu'une signalisation accompagne les mesures constructives de modération du trafic, elle est soumise à la procédure fixée par la législation sur la circulation routière. »*. Il en va de même que le marquage.

M. Clerc précise que ces mesures concernent les routes communales et les quartiers résidentiels.

#### - **Isolement des seniors**

Mme Mary Claude Paolucci indique qu'un article a été publié dans la revue Commune Suisse sur le thème « Comment prévenir l'isolement des seniors ? ». Cet article a été écrit par Mme Florence Chenaux, cheffe de projets, qui accompagne la commune de Marly dans le projet Radix destiné à mettre en place des mesures pour les seniors. L'article parle du projet pilote romand intitulé « Réseau local en soutien aux personnes âgées dans les communes » et mentionnent les trois communes qui y participent, soit Marly avec le projet SenioraMa et les communes de Riddes (VS) et de Grand-Saconnex (GE). L'article présente les différentes démarches effectuées par les communes (état des lieux et des besoins, rencontres avec les partenaires locaux). Il est relevé que les trois communes se rejoignent sur certains domaines d'action, par exemple améliorer la communication, développer la solidarité et améliorer la mobilité. Au final, il est établi qu'il est nécessaire d'agir ensemble, en renforçant la coordination et la mise en réseau entre les acteurs locaux et d'impliquer les seniors dans les mesures mises en place. Mme Paolucci indique que cet article est disponible sur le site de la commune.

#### - **Mesures énergétiques**

M. Christophe Maillard donne un état des lieux des mesures qui ont été prises pour la commune de Marly. La température dans les différents locaux est passée à 19 degrés, voire 17 degrés selon les affectations. Il n'est pas évident de régler cette température, comme par exemple dans le bâtiment de l'administration où la température est même descendue à 15 degrés, en raison de la vétusté des installations de chauffage. Pour l'eau chaude, elle a été coupée dans les toilettes, les salles de classe. La température de l'eau

***Intervention du  
Conseil communal***

***Intervention du  
Conseil communal***

chaude pour les douches a été baissée. Plusieurs recommandations ont été faites concernant l'éclairage dans les pièces. En ce qui concerne le centre sportif, M. Maillard indique qu'il n'y aura pas d'éclairage entre le 15 novembre et le 15 février et les vestiaires sont fermés durant cette même période.

Pour l'éclairage public, M. Maillard informe qu'une analyse a été demandée au Groupe E. Comme la commune est passée par un assainissement de l'éclairage public au LED depuis plusieurs années, sa consommation annuelle a baissé de 500'000 kW à 160'000 kW, soit une économie de 68% d'énergie. La question était de savoir s'il était possible de réaliser une économie supplémentaire par l'extinction de secteur. Le Groupe E a répondu que la commune devrait alors faire de grandes modifications au niveau des armoires de commande. Il faudrait en effet reprogrammer toutes les lumières, pour un coût de 108'000 francs, ce qui n'en vaut pas vraiment la peine, d'autant plus qu'apparemment les travaux ne pourraient se faire qu'en février 2023 au plus tôt. M. Maillard informe encore que le service technique examine dans quelle mesure il y aurait la possibilité d'installer des boîtiers sur chaque mât pour une télégestion du réseau. Cependant, d'après les premières estimations, cela pourrait coûter entre 250'000 et 300'000 francs.

## **9. Divers**

La parole n'étant pas demandée, M. Eric Bugnon annonce le déroulement du test du vote électronique.

En préambule, il rappelle que le Conseil général a choisi de s'équiper d'un système électronique pour gérer les votes. Un groupe de travail a été formé et s'est rencontré avant le choix du système. Une réflexion sur le déroulement des séances et des besoins a été faite. Le système a ensuite été choisi et des rencontres ont eu lieu pour discuter de la directive qui va accompagner ce système. Cette directive a été traitée au sein du Bureau et son adoption aura lieu le 9 février 2023, lors d'une séance extraordinaire du Bureau. Sa mise en vigueur effective aura lieu lors de la séance du printemps 2023. M. Bugnon passe la parole à M. Boris Sansonnens pour les deux essais.

M. Boris Sansonnens indique que chaque membre du Conseil général a reçu une télécommande qui lui est attribuée. Il explique le fonctionnement de cette télécommande (touche 1 : oui ; touche 2 : non ; touche 3 : abstention). M. Eric Bugnon pose alors la première question test : « Afin d'accroître l'offre sportive de Marly, approuvez-vous la transformation du chemin du Publiet en piste de luge et de bob en hiver ? », en impartissant un délai de 15 secondes pour les votes. M. Sansonnens explique que le temps de 15 secondes est celui qui a été décidé pour la durée du vote et précise qu'il peut être modifié à loisir par le Président, selon l'objet à voter. M. Sansonnens donne une explication sur l'affichage et lance le vote. Le Président annonce que la proposition est acceptée par 25 oui, 8 non et 7 abstentions. Il pose ensuite la seconde question test : « Le St-Nicolas a prévu de rendre visite au Conseil communal mardi prochain. Doit-il être accompagné de ses pères fouettards ? », avec un résultat de 27 oui, 9 non et 5 abstentions. Le test étant satisfaisant, le Président annonce le premier vote électronique pour la séance du printemps.

***Interventions du  
Président et de  
B. Sansonnens***

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général pour la bonne tenue des débats. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée. M. Eric Bugnon clôt la séance à 22h30, déclare la buvette ouverte et invite chacune et chacun à partager un moment de convivialité. **Clôture**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Eric Bugnon

Nicolas Gex